

Conseil de sécurité, car c'est le Royaume-Uni, non pas l'Empire britannique, qui sera membre permanent. De sorte que si le Canada obtient un siège dans le Conseil, ce sera en qualité de membre élu. Je suppose que dans le cours ordinaire des choses il sera probablement l'un des premiers membres élus; et après avoir eu une durée d'office de deux ans, il sera peut-être remplacé par l'Australie.

J'imagine que personne ici n'a pris connaissance de la composition projetée du Conseil de sécurité sans se demander: "Pourquoi ne réserve-t-on pas l'un des sièges permanents au Commonwealth des nations britanniques plutôt qu'au Royaume-Uni"? Il faut envisager cette question bien franchement. Le Conseil de sécurité ne comprendra qu'un membre permanent pour les Britanniques, et ce sera, soit le Royaume-Uni, soit le Commonwealth. J'ai lu une déclaration dans la *Gazette*, de Montréal, où ce journal semblait dire qu'il aimerait que le Commonwealth soit membre permanent du Conseil et dispose d'un vote. Cela voudrait dire que chaque fois qu'il y aurait lieu de voter sur une question au Conseil toutes les nations du Commonwealth devraient se réunir et au moyen d'une décision majoritaire, ou par quelque autre moyen auquel je ne songe pas en ce moment, indiquer de quelle manière le Commonwealth devrait voter.

J'ai cherché dans le compte rendu des *Débats* qui ont eu lieu dans un autre endroit si l'on y avait préconisé cette idée, et je constate qu'un honorable député l'a fait. Je n'ai pas l'intention de critiquer ce qui s'est passé dans une autre Chambre, mais je crois que je suis autorisé à examiner le principe en jeu dans la proposition de l'honorable député. Le fait qu'il représente la circonscription où j'aurai bientôt l'occasion de voter pour ou contre lui, me laisse peut-être un peu plus libre de citer ses paroles. Voici comment il s'est exprimé, d'après le compte rendu que je trouve à la page 122 du *hansard* de la Chambre des communes:

Le premier ministre déplore notre situation à l'heure actuelle, mais elle résulte directement des politiques de son gouvernement. Si le gouvernement canadien l'avait voulu, la grande puissance mondiale à Dumbarton-Oaks aurait pu être le Commonwealth des nations britanniques plutôt que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. C'est le Commonwealth des nations britannique que l'on aurait pu choisir à Dumbarton-Oaks pour occuper un siège permanent dans le Conseil de sécurité.

Je ne sais si cette dernière phrase est exacte, je n'en sais rien. Il se peut qu'il en soit ainsi. Je n'ai pas entendu l'honorable leader d'en face (l'honorable M. Ballantyne) déclarer qu'il partageait l'opinion formulée par l'hon.

L'hon. M. FARRIS.

norable député que je viens de citer, mais je doute fort qu'il la partage.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je ne la partage pas.

L'honorable M. FARRIS: Non, je n'imagine pas qu'il l'accepte. Cependant, cette opinion est soutenue par des gens intelligents et par certains journaux et c'est pour cette raison qu'elle mérite qu'on l'étudie. Je soutiens que cette opinion est une répudiation explicite de tout ce que sir Robert Borden a accompli après la dernière guerre.

L'honorable M. BALLANTYNE: Bravo.

L'honorable M. FARRIS: Sir Robert Borden eut à faire face à un problème identique au nôtre. Va sans dire que le Commonwealth des nations britanniques, tel que nous le comprenons maintenant, n'avait pas atteint en 1920 l'épanouissement qu'il connaît actuellement. Les résolutions Balfour furent adoptées en 1926, et le Statut de Westminster qui leur donna force de loi, fut adopté en 1931. Cependant, sir Robert Borden avait prévu presque textuellement ce qui fut par la suite incorporé aux résolutions Balfour. Le paragraphe 4 de l'article 4 du traité stipule que:

Le Conseil se composera de représentants des principales puissances alliées ou associées.

Il s'agissait des Etats-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon. Ainsi, l'Empire britannique était compris au nombre des membres du Conseil. Non seulement est-il dit à l'article 4 que l'Empire britannique est membre, mais en outre les représentants de Grande-Bretagne signèrent l'Annexe au nom de leur pays mais de façon ambiguë, en quelque sorte pour tout l'Empire, y compris le Canada et les autres dominions autonomes. Venaient ensuite les signatures des représentants du Canada et des autres dominions. Sir Robert Borden se trouvait en face de cette situation: si on interprète rigidement cette forme ambiguë de signature et si le Canada est compris comme une partie de l'Empire britannique, alors il ne peut être élu membre. Voici ce qu'il eut à dire à ce sujet: "Je ne tolérerai pas pareille chose", et dans le volume n° 2 de ses mémoires, pages 950 à 953, on trouve une fort intéressante discussion sur ce point. Il saisit Lloyd George de la question et lui envoya une note le 6 mai 1919:

Afin qu'il n'y ait aucun doute il y a lieu de modifier l'Article IV:

a) En biffant les mots "Empire britannique" à la deuxième ligne dudit article et en les remplaçant par les mots "Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande";

b) En insérant les mots "Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande" immédiatement